



DOTATIONS LOTS 2018-2019 CHALLENGE HENRY IV

DOTATION DES LOTS

Tableau des tickets distribués à l'issue de chaque trimestre :

1 ^{ère} - 2 ^{ème} & 3 ^{ème} Série	4 ^{ème} Série	Remarques
1 ^{er} : 8 Tickets	1 ^{er} : 6 Tickets	
2 ^{ème} : 6 Tickets	2 ^{ème} : 4 Tickets	
3 ^{ème} & 4 ^{ème} : 4 Tickets *	3 ^{ème} & 4 ^{ème} : 2 Tickets *	* Distribués selon participation, à l'appréciation du Club.
5 & 6 ^{ème} : 2 Tickets *	-	

REGLEMENTATION

Proposé par les Clubs de Lescar & Pau, le challenge Henry IV est organisé tous les 4^{ème} mardi (hors été) par tranche de 3 trimestres.

- 2 groupes composés l'un des 1^{ères} & 2^{ème} série, l'autre des 3^{ème} & 4^{ème} séries, jouent alternativement au Club de Lescar et de PAU (chacun dans un Club) selon le calendrier émis chaque saison.
- Tarif : 6 € ou 1 ticket gagnant Henry IV ou 1 Ticket BCPP + 2€
- Bien que 2 séries soient mélangées dans chaque groupe, le classement est distinct par série.
- Un classement individuel effectué par **cumul des pourcentages chaque fin de trimestre**, avec remise de prix sous forme de tickets Henri IV (cf ci-dessus) et un apéritif offert.
- Un classement annuel permet de désigner le vainqueur de chaque catégorie, chacun des 4 vainqueurs remportant un prix en nature. Ce classement est fait au **cumul des pourcentages des 8 meilleurs tournois** (sur 9 possibles).
- Le classement étant individuel, un même joueur peut s'il le souhaite jouer les différents tournois avec des partenaires différents, **toutefois** :
 - Si un joueur a eu, au cours du trimestre, un partenaire de série supérieure à la sienne, alors il ne pourra être classé que dans cette catégorie supérieure.
 - Si un joueur a eu au cours de l'année un partenaire de série supérieure à la sienne, alors il ne pourra être classé que dans cette catégorie supérieure, sauf s'il a effectué 8 tournois dans sa catégorie et un seul dans celle supérieure, auquel cas c'est le tournoi de sa catégorie qui sera pris en compte.
 - Un joueur 4^{ème} ou 3^{ème} série ne pourra être classé en catégorie 2^{ème} ou 1^{ère} série que s'il a fait la totalité de ses tournois (3 pour le trimestre ou 8 pour l'année) dans cette même catégorie.
 - Les joueurs n'ayant pas respecté les critères ci-dessus resteront non classés.